

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le dix huit décembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 12 décembre 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à M. Alan CONFESSON

Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR

M. Paul BRON donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT

Secrétaire de séance : M. Sadok BOUZAIENE

D20171218_9 - Projet Esplanade : définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade : approbation du plan guide de réaménagement.

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

9-(3532). URBANISME AMENAGEMENT : Projet Esplanade : définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade : approbation du plan guide de réaménagement.

Monsieur Vincent FRISTOT expose,

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'annulation par délibération du Conseil Municipal de Grenoble du 30 Juin 2014 de la Zone d'Aménagement Concerté de l'Esplanade, la Ville a souhaité engager une nouvelle démarche pour définir avec les citoyens le devenir de ce quartier.

Pour ce faire, la Ville a mené fin 2014 et courant 2015 un premier travail avec le « Comité de l'Esplanade » qui réunissait les associations et habitants du quartier. Dans le prolongement de celui-ci la Ville a retenu une nouvelle équipe d'urbanistes en décembre 2015 pour concevoir avec l'ensemble des grenoblois un nouveau projet sur le quartier.

Après avoir précisé et débattu les enjeux et attendus du projet ainsi qu'échangé sur la méthode la plus adaptée pour y parvenir au premier semestre 2016, la Ville a cadré par délibération en date du 18 juillet 2016 les objectifs poursuivis et le cadre de la concertation.

Après près de deux ans de travail, inscrit dans une volonté de mise en œuvre de principes innovants et ambitieux de co-construction d'un projet urbain avec les habitants, le Conseil Municipal de la ville de Grenoble a approuvé par délibération en date du 18 décembre 2017 le bilan de la concertation.

Ce bilan, acte des nouvelles orientations issues de la co-construction. Ces orientations, devant désormais guider le plan guide des actions à mener sur le quartier de l'Esplanade, sont :

- **La création d'un parc linéaire le long des berges de l'Isère**, en axant de préférence les aménagements qui seront réalisés vers des usages de loisirs et la valorisation de l'environnement ;
- **Un nouvel équipement public multifonctionnel** à destination des habitants du quartier et des quartiers mitoyens en lieu et place de l'actuel boulodrome ;
- **Construction de logements globalement acceptée sur la base des simulations exprimées** mais avec une vigilance à avoir sur la qualité des opérations à venir et leur bonne insertion dans leur environnement, notamment sur le secteur de la petite esplanade et les pieds du site Vicat ;
- **Conservation des éléments patrimoniaux** que représentent l'ancien Relais de Poste, le site Vicat et la géométrie de la double couronne d'arbre de la Grande Esplanade ;
- **Maintien de la polarité commerciale au sud** avec intégration de la moyenne surface commerciale dans une opération plus urbaine ;
- **Une nouvelle entrée de ville au nord du quartier** valorisant le cadre patrimonial et paysager qui y est présent ;

- **Maintien des flux de circulation d'entrée de ville à l'extérieur du quartier**, avec requalification de la RN481 en boulevard urbain apaisé ;
- **Création d'un espace public de proximité ;**
- **Aménagement d'un itinéraire cycle** dédié aux déplacements "longue distance" en dehors des voies de circulation du quartier et **sécurisation des déplacements cycle route de Lyon ;**
- **Création d'une passerelle piétons-cycles au niveau de la rue de Villard-de-Lans** pour connecter les deux rives de l'Isère ;
- **Apaisement du secteur de la porte de France**, avec simplification du carrefour, maintien du tracé actuel de la route de Lyon et création d'un espace public en lien avec le patrimoine bâti et naturel existant ;
- **Végétalisation partielle de la Grande Esplanade** pour proposer à tous les grenoblois des usages de loisirs quotidiens tout en permettant le maintien de la Foire des Rameaux et des grands événements.
- **Suppression à terme du stationnement sur la Grande Esplanade** avec mise en place d'une stratégie de gestion du stationnement phasé dans le temps pour accompagner la livraison des nouvelles opérations et la transformation du quartier
- **Apaisement du boulevard de l'Esplanade** pour créer un mail accueillant terrasses et nouveaux usages à l'ombre des arbres de la couronne d'arbre en complément de l'aménagement proposé sur la grande esplanade.

Objectif du Plan guide :

Le « Plan Guide » ci-annexé est un document qui fixe les orientations à tenir pour réussir la transformation du quartier de l'Esplanade conformément aux conclusions de la démarche de co-construction menée.

Il définit ainsi les actions à mener, le cadre spatial et programmatique des opérations à venir, ainsi que les étapes de mise en œuvre.

Afin de garantir que les futures opérations respectent ce cadre, il est prévu de retranscrire le plan guide dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours de rédaction par Grenoble Alpes Métropole.

Le plan guide ne fige pas pour autant un plan exact. Au fur et à mesure, le plan guide fera l'objet de traductions opérationnelles qui préciseront le projet en fonction des contraintes techniques, réglementaires et économiques. Ces opérations pourront également faire l'objet de nouvelles démarches de concertations. Le plan guide pourra enfin être adapté au grès de l'évolution des enjeux de programmation ou des opportunités opérationnelles.

Orientations du plan guide :

Le plan guide ci-annexé détaille les différentes actions à mettre en œuvre et propose une stratégie de mise en œuvre dans le temps. Il peut être résumé par :

Paysage et Espaces publics :

Création d'un système de parcs urbains qui constitue un grand parc multifacette de 7ha, s'appuyant sur l'aménagement et la mise en réseau de quatre pièces complémentaires :

- Réaménagement de la Grande Esplanade et du boulevard de l'esplanade pour en faire un nouvel espace paysager majeur du cœur de ville. La nouvelle esplanade, végétalisée sur environ 50% de sa surface, devient un nouveau parc qui, par un aménagement adapté, associe des fonctions événementielles temporaires (Foire des Rameaux, cirques...) à des fonctions de loisirs et de détente au quotidien. Le boulevard de l'esplanade, apaisé, permet aux piétons de profiter de l'ombre apportée par les arbres pour que puisse s'y développer de nouveaux usages de loisirs et de détente ;
- Aménagement du "parc de la Casamaures" par requalification paysagère des terrains situés au pied du monument historique, réouverture du ruisseau de la Chartreuse et valorisation des anciens remparts. Permet de qualifier la nouvelle entrée de ville et d'ouvrir de nouvelles boucles de promenades entre Isère et Chartreuse ;
- Création d'un grand espace public piéton autour de la Porte de France par la simplification du carrefour actuel. Formant un nouveau socle à la Bastille, il permet de relier entre eux éléments patrimoniaux et éléments naturels majeurs et offre de nouveaux potentiels de développement de terrasses et d'espaces de détente ;
- Création d'un parc linéaire d'environ 3ha et d'une longueur de près d'1 km le long des berges de l'Isère pour offrir un nouvel espace de respiration pour les habitants du cœur de Ville, de la Presqu'île et de Saint-Martin-le-Vinoux. Inondable, cet aménagement permet de réduire la vulnérabilité du secteur au risque de crue.

Gestion du stationnement

- Maintien de capacités de stationnement dans le quartier à destination des résidents du quartier, des clients des commerces et services du quartier et des actifs de la Chartreuse (sur voirie, en stationnement privatif, en ouvrage) ;
- Report des autres usagers n'ayant pas de relation avec le quartier mais uniquement intéressés par le caractère gratuit du parking de la grande esplanade (habitants du centre-ville, pendulaire de toute l'agglomération, visiteurs du centre-ville...) vers les stationnements existants (sur voirie, en ouvrage, en parking relais).

Les déplacements

- Transformation de la RN481 en boulevard urbain et déplacement au plus près de la double couronne d'arbres pour dégager l'espace utile à la création du parc des berges ;
- Création d'un nouveau carrefour d'entrée de ville au nord du quartier ;
- Apaisement du carrefour de la Porte de France ;
- Apaisement du boulevard de l'Esplanade avec maintien du seul trafic de desserte en évaluant la possibilité de créer une zone de rencontre et/ou de piétonner une partie de l'axe ;
- Création d'une passerelle piétons-cycles au-dessus de l'Isère au droit de la rue Villard de Lans permettant de créer un nouveau lien de quartier à quartier entre l'Esplanade et Jean Macé ;
- Création d'une trame de circulations piétonnes traversant le quartier d'Est en Ouest qui permet de nouvelles boucles de promenade, mettant en relation le quartier, le patrimoine bâti (Casamaures, Porte de France) et le patrimoine naturel (berges de l'Isère, Chartreuse).

Commerces et équipements

- Maintien d'une surface commerciale alimentaire au sud du quartier, plafonnée à 1500 m² de surface de vente et intégrée en rez-de-chaussée d'une nouvelle opération mixte comportant de nouveaux logements ;
- Inciter à la création de «façades actives» boulevard de l'Esplanade ;
- Création d'une polarité au nord en rez-de-chaussée des nouvelles opérations de logements (services, commerces...) ;
- Création d'un équipement multifonctionnel et modulable pour tous les publics en lieu et place du boulodrome actuel intégré dans une opération mixte avec du logement ;
- Développement en accord avec le propriétaire d'un espace muséographique sur le site historique Vicat mettant en valeur l'exploitation du cimentier et de son histoire.

Nouveaux logements

- Création totale d'environ 850 logements dont 233 logements sur l'îlot Peugeot ;
- Répartition des logements selon le principe de 50% de logements en accession privé, 40% de logements locatifs sociaux et 10% de logement en accession sociale.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Durable du jeudi 07 décembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan guide de réaménagement ci-annexé.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Vincent FRISTOT

Affichée le : 21 décembre 2017